

PV N° 05 – 2016/2017 - Réunion des 3 comités du 11/01/2017 (art PA 48-f)

Présents :

M Hancotte A., Procureur régional

M Davreux J-F. : Président Conseil d'Appel et M. Dierge S. : membre du Conseil d'Appel

M Lauwerys J., Président du CP, MM. Martin C., Aigret Ph., Hastir M., Warzée J., Hoeter J., Pierre O. membres du CP

M. Meurice J., Président CJP.Namur, Mme Labidi-Herion N. et M. Hougardy M., membres du CJP. Namur

M Trausch G., Président du Groupe des Parlementaires Namurois, MM Servais Ch., Aigret Ph., Martin D., Henry P. et Herquin P., membres du Groupe des Parlementaires Namurois.

Invités excusés : Mmes Porphyre C. et Etienne-Dupuis C., MM Delchef JP., Lopez L., Nivarlet, J., Regnier M., Vanacauwenbergh G. et Collin E.

Absents : MM Vandeput et Mottiaux S.

Invitation lancée par le Groupe des Parlementaires (PA 48-f), Trausch G. souhaite la bienvenue, présente ses vœux et propose de céder la parole à Davreux J-F. (le seul point transmis pour ordre du jour) qui souhaite s'exprimer, au nom des organes judiciaires puis de faire un tour de table permettant à chacun de s'exprimer.

Davreux J-F. souhaite qu'une réflexion se fasse sur le rôle du « judiciaire » au sein de l'AWBB. Chacun des trois « pouvoirs » mis en place (législatif, judiciaire et exécutif) au sein de notre Fédération doit pouvoir agir de manière équilibrée et indépendante. Des procédures réglementaires sont prévues et il faut absolument que celles-ci puissent aller, par priorité, jusqu'à leur terme. L'évocation est une procédure qui existe mais doit rester « exceptionnelle ». En abuser est une grave erreur. De plus, le recours en grâce et les travaux d'intérêt général sont des décisions qui lui semblent quelque peu inappropriées.

Par ailleurs, vu la complexité de certains dossiers à traiter, il souhaite que l'AWBB permette aux membres des organes judiciaires de suivre une formation, les références au Code de jeu n'étant toujours pas facile à s'approprier.

Dierge S. partage le point de vue de Davreux J-F. et souhaite notamment que l'on fasse « appel », quand il se doit, à la chambre de cassation. Un climat de confiance entre les diverses instances doit rapidement être rétabli. Il regrette que parfois, lors d'une procédure d'appel, tous les éléments du dossier ne soient pas intégralement transmis.

Trausch G. explique, qu'en cours de saison, plusieurs décisions et/ou erreurs de procédure, n'ont pas toujours été bien comprises par différentes instances de l'AWBB et en particulier, le groupe des parlementaires namurois. Chacun doit pouvoir rester à sa place, en toute indépendance, tout en sachant cependant que le CDA reste l'organe « suprême » de décision.

Mme Labidi Herion N. souhaite que des formations, telles que citées ci avant, puissent être proposé aux membres des organes judiciaires.

Hastir M. s'interroge sur le mode de fonctionnement et l'avenir des « sélections provinciales ». Trausch G., lui rappelle que J.Nivarlet, responsable du Département, lui avait déjà répondu lors de la dernière réunion du CP.Namur

Hancotte A. plusieurs « maladroites » auraient pu être évitées en respectant tout simplement les procédures en vigueur. Le droit d'appel utilisé par certains CP's l'interpelle et constate qu'il provoque des conflits supplémentaires.

Aigret Ph., comme président de la Commission de formation des arbitres, constate une méconnaissance évidente du « code de jeu » au sein des organes judiciaires. L'avis d'un expert en cette matière pourrait s'avérer utile.

Il ne comprend pas pourquoi un membre d'un organe judiciaire ne peut plus officier voir jouer. Il y a matière à réflexion.

Martin Ch. estime qu'en assemblée générale de l'AWBB, lors des votes, les provinces mieux représentées peuvent s'associer au détriment des « petites » provinces. Trausch G. acquiesce mais précise que dans la pratique le rôle des « petites » provinces peut aussi être prépondérant pour atteindre une majorité.

Lauwerys J. trouve « bizarre » que des CP puissent utiliser le droit d'appel suite à une décision d'un organe judiciaire.

Henry P. comme nouveau membre au sein des parlementaires, tient à mettre en avant la volonté du CDA d'ouverture en ce qui concerne la valorisation du championnat « jeunes ». Il appelle à poursuivre dans ce sens.

Servais Ch. partage les préoccupations du « judiciaire » et souhaite également que le dialogue soit rétabli au plus vite.

Herquin P. regrette que la presse, invitée aux séances du CJP.Namur, relaie trop explicitement des éléments de séance: un article paru récemment dans un quotidien, cite des noms d'intervenants ou permet de les reconnaître aisément (arbitre, dirigeant de club ...). Actuellement les PV's des organes judiciaires ne sont plus consultables par tout un chacun, sur le site de l'AWBB, sous prétexte de la protection de la vie privée. Dès lors, la contradiction entre les deux situations est évidente. Dierge S. rappelle que les séances sont publiques et Mme Labidi-Herion N. signale qu'elle a eu l'accord du CDA pour inviter journaliste (s) aux séances du CJP. Trausch G., reconnaît, à ce sujet, que la liberté de presse peut également avoir ses limites.

Trausch G. en guise de conclusion, souhaite que le dialogue se rétablisse au plus vite entre les organes judiciaires et le CDA. Le malaise est perceptible par les membres présents et les clubs et, vu le fait que les membres du CDA, retenus par une réunion d'autre part, ne sont pas présents ce soir, il propose dès lors de rassembler les différents intervenants afin d'ouvrir le débat lors d'une réunion et ce, dès que possible.

Par ailleurs, il tient à informer l'assemblée que plus d'une cinquantaine de modifications au R.O.I. (avec notamment plusieurs concernant le judiciaire) seront mises au vote lors de la prochaine assemblée de l'AWBB le 25 mars prochain et il sollicite, en séance, un avis à propos de plusieurs modifications ; de circonstance, puisque le groupe des parlementaires namurois planche actuellement sur lesdites modifications.

Il remercie enfin tous les représentants présents, des différentes instances provinciales, pour leur participation active aux débats.

HERQUIN Pascal,
secrétaire

TRAUSCH Gérard,
président des parlementaires namurois